

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2012 – 75

| | | |
|-----------------------------|--|---|
| Date : 03/07/2012 | Objet : Fin de la modernisation des ZNIEFF Recorder Lorraine | Vote : Favorable à l'unanimité |
|-----------------------------|--|---|

Le CSRPN, réuni le 3 juillet 2012 a assisté à la présentation de la démarche portant sur la fin de la modernisation des ZNIEFF par Matthieu Gaillard membre du CSRPN et membre du secrétariat scientifique ZNIEFF Lorraine ainsi qu'à la présentation de l'outil RECORDER Lorraine par Sandrine Signoret (FloraGIS).

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

PRESENTATION :

Ce travail mis en œuvre en Lorraine depuis dix ans repose sur deux piliers : l'outil RECORDER, opération-pilote en France et le secrétariat scientifique ZNIEFF.

L'outil RECORDER recense 239 666 données d'observation sur 61 projets. 69 000 portent sur les espèces déterminantes – 1 % de niveau 1, 4,5 % de niveau 2 et 20 % de niveau 3.

Il permet la visualisation et l'homogénéisation des données grâce à l'utilisation de référentiels pré-établis, la vérification de doublons et apporte une confidentialité des données via les droits d'accès.

Le travail du secrétariat scientifique s'est attaché à la déclinaison de la méthodologie nationale à la région Lorraine. Les éléments méthodologiques présentés appréhendent uniquement les volets pré-validation des périmètres et délimitation des zones d'inventaires éligibles à la politique ZNIEFF et sont basés sur le guide méthodologique national en date de 2007.

Sept ZNIEFF ont été supprimées pour des raisons généralement liées à l'urbanisation ou la mise en culture (ex : une colonie de chiroptères a quitté le site...).

Les ZNIEFF de type 1 pré-validées représentent 12 % de la surface de la région Lorraine.

L'envoi au Muséum National d'Histoire Naturelle est fixé au plus tard au 2 août 2012.

AVIS DU CSRPN :

Au vu des éléments exposés en séance et joints au dossier, le CSRPN donne un avis favorable à la méthodologie régionale ainsi que sur les zonages ZNIEFF de type 1 et de type 2 dans les conditions suivantes.

☛ Concernant les ZNIEFF de type 1

La proposition de modification de la terminologie « ZNIEFF « potentielles » en « ZNIEFF en cours de réévaluation » est actée.

Le zonage est conforme à la méthodologie nationale

Le CSRPN recommande d'intégrer les réserves naturelles nationales dans les futures ZNIEFF à créer.

☛ Concernant les ZNIEFF de type 2

Les ZNIEFF de type 2 présentées sont retenues sous réserve de retirer les grandes agglomérations de celles en comportant.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

